



La lettre | numéro 1 | juin 2003

## Assainissement domestique

5,2 M€ de travaux pour 2003

## Artisanat et industrie

Des aides exceptionnelles pour l'élimination des déchets toxiques

## Protection contre les crues

Un chenal écologique pour protéger Savoie Technolac

## Littoral

Restauration de la roselière de la baie de Mémard

## Actions pédagogiques

Aquarium et Maison du Lac s'équipent

# Le contrat de bassin versant du lac du Bourget

> Dossier

## Le Grand Lac relève son défi écologique



# Sommaire

## Dossier

Le Grand Lac relève son défi écologique .....04

### Eau

► Assainissement domestique :  
5,2 M€ de travaux pour 2003 .....06

► Déchets toxiques :  
des aides exceptionnelles .....08

### Protection contre les crues

Un chenal écologique  
pour protéger Savoie Technolac .....09

### Milieux aquatiques

► Entretien des rivières :  
prévenir et guérir .....10

► Marais de Chautagne :  
la restauration partenariale .....12

► Baie de Mémard :  
Aix-les-Bains panse ses roseaux .....13

► Pêcheurs :  
vers une gestion durable .....14

### Actions pédagogiques

Aquarium et Maison du Lac :  
une nouvelle expo pour 2004 .....15

### Portrait

Fernand BRUYÈRE.  
La Deysse coule dans ses veines .....16



**Directeurs de la publication** Thierry LATASTE,  
Michel DANTIN **Conception - réalisation** CISALB  
**Mise en page** Esprit Public **Rédaction** Renaud  
JALINOUX **Illustrations** Isabelle MANDROU  
**Crédits photo** CISALB **Tirage** 2500 exemplaires  
**Impression** Imprimerie VINÇOT **Dépôt légal**  
en cours **CISALB** 474, rue Aristide Bergès, 73000  
Chambéry - Tél. 04 79 96 87 27 Fax. 04 79 96 86 21  
cisalb@chambery-metropole.com

# L'homme, l'eau et la biodiversité

Le contrat de bassin versant du lac du Bourget, signé le 28 septembre dernier, définit quelques 250 opérations qu'il nous faudra conduire ensemble d'ici 2009 pour garantir durablement la ressource en eau et la biodiversité de notre territoire. Mais, au-delà des 122 millions d'euros prévus, il nous faut retenir l'esprit qui nous a animés durant les trois années de son élaboration. Ensemble, nous partageons l'usage de ce territoire, non la propriété. Les élus des 65 communes du bassin versant, les représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales, les membres d'associations et les acteurs socio-économiques ont tous contribué activement à faire de ce contrat une réussite humaine. Réussite, car l'engagement est collectif. Humaine, parce que la dimension socio-économique a été prise en compte dans la démarche.

Cette implication de tous est encourageante et laisse présager une évolution positive des relations entre les protecteurs de la nature et les acteurs de la vie socio-économique.

Les premiers mettent en avant la biodiversité, ce patrimoine naturel qui sous-entend la variabilité du monde vivant à tous ses niveaux d'organisation, du gène à la population, de l'espèce à l'écosystème. Les seconds privilégient l'épanouissement social de l'homme qui sous-entend l'implantation d'entreprises, la création de logements, de voies de communication, de crèches, d'écoles, de centres médicaux, etc.

Mettre dos à dos ces deux préoccupations, en occultant leur complémentarité, serait une erreur fondamentale et contribuerait finalement à mépriser la nature et à appauvrir ainsi la relation ancestrale qui la lie à l'homme. Or, ce lien est essentiel. La nature renferme une partie de nos racines culturelles et les atteintes que nous lui avons portées, malheureusement incontestables depuis plusieurs décennies, risquent à plus ou moins long terme d'entraîner la perte d'une partie de notre substance.

Le temps de l'opposition systématique entre nature et développement est révolu. A l'évidence, la mise en œuvre d'une vraie politique de développement durable s'impose à nous. Mais dans le contexte actuel, la majorité des arbitrages se font encore trop souvent au détriment des intérêts écologiques.

Il faudra donc du temps pour que nos actions communes "répondent aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs".

Une grande majorité de nos concitoyens veulent de l'eau de qualité au robinet et des plages propres pour se baigner. En plus de répondre durablement à ces besoins, nous devons ambitionner de préserver, voire d'accroître, la biodiversité de ce territoire. Après le temps de la réflexion, est venu le temps de l'action. Désormais, il nous faut agir. Cette lettre périodique en sera le témoin.

**Michel DANTIN**

Président du comité de bassin versant



► L'ensemble des signataires du contrat, le 28 septembre 2002.

## Le Grand Lac relève son défi é

Avec le contrat de bassin versant du lac du Bourget, signé le 28 septembre 2002, le plus grand lac naturel de France dispose d'un outil technique et financier pour restaurer durablement la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce projet de 122 millions d'euros est piloté par le Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB).

Le Pays du lac du Bourget est un site naturel exceptionnel au sein duquel s'étire le plus grand lac naturel de France. C'est aussi un espace très convoité où vivent 177 500 habitants, riche d'une démographie dynamique et d'une situation stratégique dans l'espace économique du sillon alpin qui s'étend de Genève à Grenoble et de Lyon à Turin. "Faire du Pays du lac du Bourget, à l'horizon 2015, un espace de vie où l'homme, porteur de développement, sera aussi garant des équilibres naturels" telle est l'ambition du Grand Lac.

### Un chantier écologique débuté dans les années 70

Le contrat de bassin versant du lac du Bourget n'est pas le fruit d'une soudaine prise de conscience. Ainsi,

dans les années 70, alors que la qualité des eaux du lac devient préoccupante, le CISALB fait creuser une galerie de 12 km afin de dériver vers le Rhône les eaux usées traitées des agglomérations chambérienne et aixoise. Pour compléter le dispositif, plus de 20 stations d'épuration sont construites. Elles traitent annuellement plus de 20 millions de mètres cubes d'eaux usées.

A la fin des années 80, alors que les crues dévastatrices se succèdent, le Conseil général de la Savoie soutient la mise en place d'une politique d'entretien et de restauration des cours d'eau. Aujourd'hui, 5 syndicats assurent la maîtrise d'ouvrage de l'entretien de 550 km de rivières. Au début des années 90, alors que les zones humides disparaissent sous les assauts de l'urbanisation,

le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) est créé. Il gère aujourd'hui plus de 1 200 ha de zones humides en Savoie dont 40 % sur notre bassin versant.

### Des résultats probants

Le dispositif d'assainissement mis en place pour protéger l'écosystème lacustre aura permis en 20 ans de diviser par 6 le taux de phosphate dans le lac. Des résultats confortés par l'étude de la végétation lacustre réalisée en 2000 par le CPNS qui conclut à un diagnostic étonnant : le lac du Bourget présente la plus grande biodiversité de tous les grands lacs alpins. L'amélioration de la qualité de l'eau a donc permis au lac de recouvrer la biodiversité floristique d'antan.

## Encore des situations préoccupantes

Ces résultats probants ne signifient pas que le chantier écologique est terminé. Bien au contraire.

D'abord, la restauration de la qualité de l'eau doit s'étendre aux rivières, trop souvent polluées par des rejets illicites ou accidentels. Cela suppose d'impliquer les acteurs économiques (agriculture, artisanat et industrie) dans la maîtrise de leurs rejets polluants.

Ensuite, la restauration physique de nos rivières doit être engagée. Cet

# écologique

objectif nécessitera de modifier notre regard sur ces cours d'eau qui ne sont ni des égouts, ni de vulgaires canaux dans lesquels s'écoulent les crues.

Nous devons ensuite enrayer ces processus qui ont conduit à gommer des cartes près de 60% de nos surfaces de roselières et tant de zones humides. Ces surfaces ont été délaissées, voire rejetées, par la société, mais aujourd'hui leur contribution réparatrice au cycle de l'eau est indispensable.

Enfin, nous devons promouvoir les gestes éco-citoyens à travers des actions de sensibilisation et de communication.

## 122 M€ sur 7 ans

Les financeurs et maîtres d'ouvrage du contrat se sont engagés sur un programme d'opérations qui avoisine 122 millions d'euros. Une somme qui se répartit ainsi :

- 50 M€ pour parfaire l'assainissement domestique des 65 communes du bassin.
- 8,5 M€ pour améliorer les pratiques agricoles.
- 22 M€ pour aider les entreprises à maîtriser leurs rejets et éliminer leurs déchets dangereux pour l'eau.
- 2,3 M€ pour traiter les eaux pluviales.
- 6,4 M€ pour intercepter les pollutions accidentelles d'origine routière.
- 2,2 M€ pour la réhabilitation des décharges prioritaires.
- 10 M€ pour restaurer le littoral, les rivières et les zones humides.
- 17 M€ pour protéger les biens et les personnes contre les crues.
- 2,2 M€ pour conduire des actions de pédagogie et de communication.
- 1,7 M€ pour le pilotage et le suivi des opérations.

### Lac du Bourget

- Superficie : 44,5 km<sup>2</sup>
- Longueur : 18 km
- Largeur max. : 3,2 km
- Profondeur max. : 145 m
- Altitude moyenne : 232,27 m NGF

### Bassin versant

- Nombre de communes : 65
- Population : 177 500 habitants
- Superficie : 588 km<sup>2</sup>
- Altitude max. : 1 845 m

### Le contrat

- Durée : 7 ans (2003 à 2009)
- Montant : 122 000 000 euros
- Nombre d'opérations : environ 250
- Nombre de maîtres d'ouvrage : 31
- Animation, pilotage : CISALB
- Financeurs :
  - Agence de l'eau RMC
  - Département de la Savoie
  - Europe
  - Etat
  - Région Rhône-Alpes
  - SMDEA (Haute-Savoie)

## Le bassin versant du lac du Bourget



■ Contact :  
**CISALB**  
Renaud JALINOUX  
04 79 96 87 27

2003

# 5,2 M€ de travaux pour commencer

Les travaux d'assainissement, dont le montant global a été évalué à 50 M€ sur 7 ans, constituent le premier poste financier du contrat. Avec 5,2 M€ de travaux programmés en 2003, les collectivités confirment leur engagement.

Les 65 communes du bassin versant du lac du Bourget disposent toutes aujourd'hui d'un schéma directeur d'assainissement. L'existence d'un tel outil de planification et d'aide à la décision à l'échelle du territoire du Grand Lac n'est pas anecdotique : c'est une garantie pour la cohérence environnementale, la fiabilité technique et la viabilité financière des projets d'assainissement. Chaque commune dispose ainsi d'une programmation technique et financière de ses travaux d'assainissement. Les opérations prévues pour 2003 sont les suivantes.

■ Contact :  
**CISALB**  
Cyrille GIREL  
04 79 96 86 09

## Chambéry Métropole (2 032 000 €)

### ► Travaux d'assainissement

Barbizet (La Motte-Servolex).  
Les Teppes (Challes-les-Eaux).  
Pérouse-Autigny (Sonnaz).  
Chenots-Jovinal et Bisettes (Vimines).

### ► Equipement

Autosurveillance des réseaux d'eaux usées.

### ► Etude préalable aux travaux

Modalités d'entretien des réseaux unitaires.  
Optimisation du fonctionnement de la station d'épuration de Chambéry.

## Communauté de communes du lac du Bourget (832 000 €)

### ► Assainissement des hameaux

Roche-St-Alban (Le Bourget-du-Lac).  
Gonnards-le-Clos (St-Offenge-Dessus).  
Les Essarts Nouveaux (Viviers-du-Lac).  
Chemin du Golf (Viviers-du-Lac).

### ► Equipement

Autosurveillance du déversoir d'orage des Biatres.

### ► Etude préalable aux travaux

Stockage et traitement de la surverse des Biatres.

## Communauté de communes du canton d'Albens (743 000 €)\*

### ► Assainissement des hameaux

Raccordement chef-lieu de St-Germain-la-Chambotte sur le réseau de la Biolle.  
Extension du réseau au sud du chef-lieu d'Albens.

### ► Equipement

Unité mobile d'épaississement des boues de Step.

### ► Etude préalable aux travaux

Optimisation de la Step de la Biolle.

## Chautagne (405 000 €)

### ► Assainissement des hameaux

Lachat-Expilly (Chindrieux).  
La Combe (Chanaz).  
Mollard chez Piollet (St-Pierre-de-Curtille).

## Plateau de la Leysse (233 000 €)

### ► Assainissement des hameaux

Le Lac (La Thuile).

## Vallée de Couz (412 000 €)

### ► Assainissement des hameaux

Création d'une nouvelle station d'épuration de 800 EH (St-Thibaud-de-Couz).

## Autres communes (550 000 €)

### ► Assainissement des hameaux

Secteur nord (Apremont).  
Petit Salagine (Bloye).

## Une nouvelle station pour St-Thibaud-de-Couz

Construite en 1976 pour 150 EH, la station d'épuration de St-Thibaud-de-Couz en traite aujourd'hui près du triple. Une situation difficilement tenable dans une commune où la population raccordée augmente et où la protection de la ressource en eau est prise très au sérieux. Dernier bastion savoyard de l'écrevisse à pieds blancs, la vallée de Couz est aussi un paradis pour la truite. Pour préserver cette richesse, la commune a décidé de construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 800 EH. Les eaux usées seront traitées par des filtres plantés de roseaux puis épandus dans un champ de frênes. Un chantier qui débute en juin pour une mise en service en fin d'année. Coût : 412 000 €. Financement à 80 % (Agence de l'eau, Région, Département).



### LEXIQUE

**EH :**  
Equivalent habitant

**Step :**  
Station d'épuration

**EPCI :**  
Etablissement public de coopération intercommunale

\* Financement Contrat Global de Développement

## Collectivités compétentes en assainissement

### Chautagne

- 7 communes
- 3 852 habitants
- Taux de raccordement : 66 %
- 8 stations d'épuration :  
Vions (200 EH) ; Conjux (300 EH)  
Ruffieux Saumont (600 EH),  
La Loi (120 EH)  
Chindrieux (1 000 EH) ; Chanaz (600 EH)  
Serrières-en-Chautagne (1 600 EH)  
Saint-pierre-de-Curtille (300 EH)

### Communauté de communes du canton d'Albens

- 8 communes
- 6 242 habitants sur le bassin versant
- Taux de raccordement : 66 %
- 5 communes non collectées
- 8 stations d'épuration :  
Albens (3 000 EH)  
La Biolle (1 500 EH)

### Communauté de communes du pays d'Alby

- 4 communes
- 2 293 habitants sur le bassin versant
- Taux de raccordement : 0 %
- 1 station d'épuration :  
Saint-Félix (10 750 EH)

### Communauté de communes du lac du Bourget

- 18 communes
- 48 360 habitants
- Taux de raccordement : 95 %
- Réseau unitaire sur Aix-les-Bains
- 4 stations d'épuration :  
Aix-les-Bains (75 000 EH)  
Le Bourget-du-Lac (10 000 EH)  
Sierroz (1 500 EH)  
Montcel (400 EH)

### Plateau de la Leysse

- 5 communes
- 2 238 habitants
- 5 communes non collectées
- 2 stations d'épuration :  
Curienne (500 EH)  
La Thuile (150 EH)

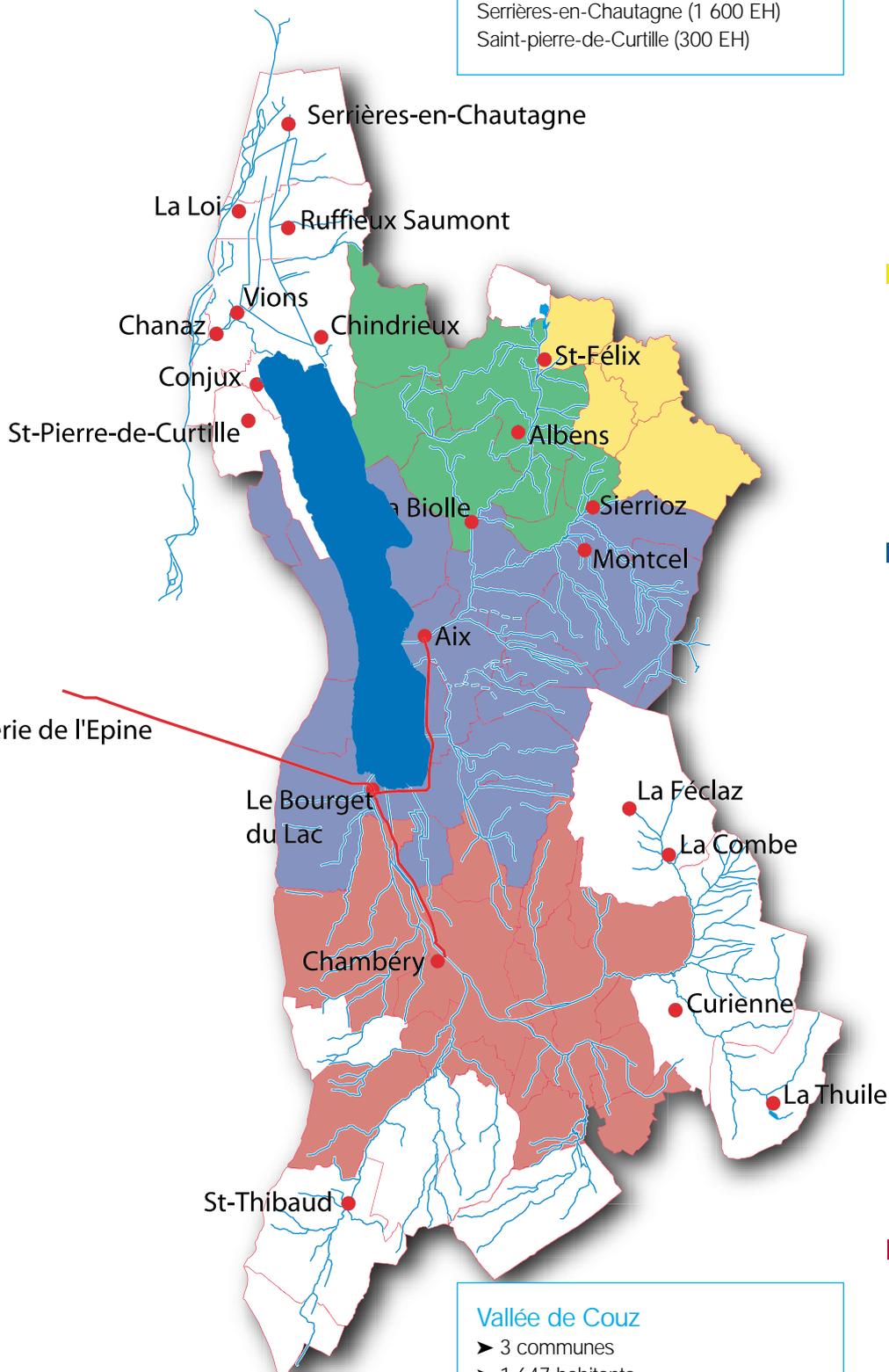
### Chambéry Métropole Communauté d'agglomération

- 16 communes
- 111 000 habitants
- Taux de raccordement : 96 %
- Réseau unitaire sur Chambéry
- 1 station d'épuration :  
Chambéry (220 000 EH)

### Vallée de Couz

- 3 communes
- 1 647 habitants
- 1 commune non collectée
- 1 station d'épuration :  
Saint-Thibaud-de-Couz (150 EH)

● Station d'épuration



# Déchets toxiques

## Des aides exceptionnelles

L'Agence de l'eau s'engage à apporter des aides exceptionnelles pour la collecte et l'élimination des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD). Un défi relevé par Environnement Savoie et le CISALB qui viennent d'embaucher un chargé de mission pour coordonner l'action sur le terrain.



L'état des lieux réalisé en 2001 sur le bassin versant du lac du Bourget estime à 8 000 tonnes le gisement annuel des déchets toxiques produits par les professionnels. Générés en petites quantités par des activités dispersées sur le territoire, ces déchets constituent un véritable casse-tête pour l'entreprise. Le coût d'élimination n'étant pas économiquement viable, ces déchets sont stockés ou rejetés. C'est donc souvent dans les réseaux d'eaux pluviales et dans les égouts qu'on les retrouve. On comprend alors l'exaspération des pêcheurs qui constatent tous les mois une pollution en rivière. Même son de cloche auprès des gestionnaires de stations d'épuration qui déplorent régulièrement des dysfonctionnements liés à des rejets anormaux.

### LEXIQUE

**DRIRE :**  
Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

### Peu de solutions adaptées aux entreprises

A l'origine de ce constat, on déplore l'absence d'outils adaptés à la réalité économique et à la diversité des activités. Les déchetteries, destinées aux particuliers, accueillent quelques artisans mais leur nombre limité (six sur le bassin versant) et leur fonctionnement (paiement à l'acte) demeurent un obstacle pour une majorité de professionnels. L'enlèvement des déchets dans l'enceinte de l'entreprise n'est viable que pour des grandes quantités ou lorsqu'il est organisé à l'échelle d'un secteur d'activité. La réussite de l'opération MécaPropre, mise en place par le MEDEF Savoie pour les déchets de la mécanique générale, en est un bon exemple. Au terme d'un travail commun, les différents partenaires ont convenu d'intervenir sur deux fronts.

### Des opérations collectives à initier

En premier lieu, il convient d'initier et de promouvoir, avec l'appui des syndicats professionnels concernés, certaines

opérations collectives emblématiques. C'est le cas des déchets de la photographie (révélateurs et fixateurs), de l'imprimerie et des pressings (boues de perchloréthylène). Pour ces déchets spécifiques, le seul moyen de réduire la facture est de mutualiser la prestation.

### Des points d'apport chez les distributeurs

En second lieu, et c'est le plus ambitieux, il s'agit de mettre en place un dispositif pour les déchets et les activités n'entrant pas dans le cadre précédent. La solution retenue suppose une implication des magasins et distributeurs (grand quincaillier, grossiste) vendant aux professionnels les produits à l'origine des DTQD. L'idée est que ces magasins acceptent de ménager une zone pour réceptionner et stocker les déchets de leurs entreprises clientes. Cela nécessite d'équiper les distributeurs en matériel de stockage et de définir, par le biais d'une convention, les conditions de dépôts et d'enlèvement de ces points d'apports. Plusieurs préalables sont nécessaires à la mise en place d'un tel service : l'engagement des principaux distributeurs, l'accord de la DRIRE sur les modalités de gestion des déchets chez les distributeurs et enfin les modalités techniques, administratives et financières du service.

### Des moyens financiers

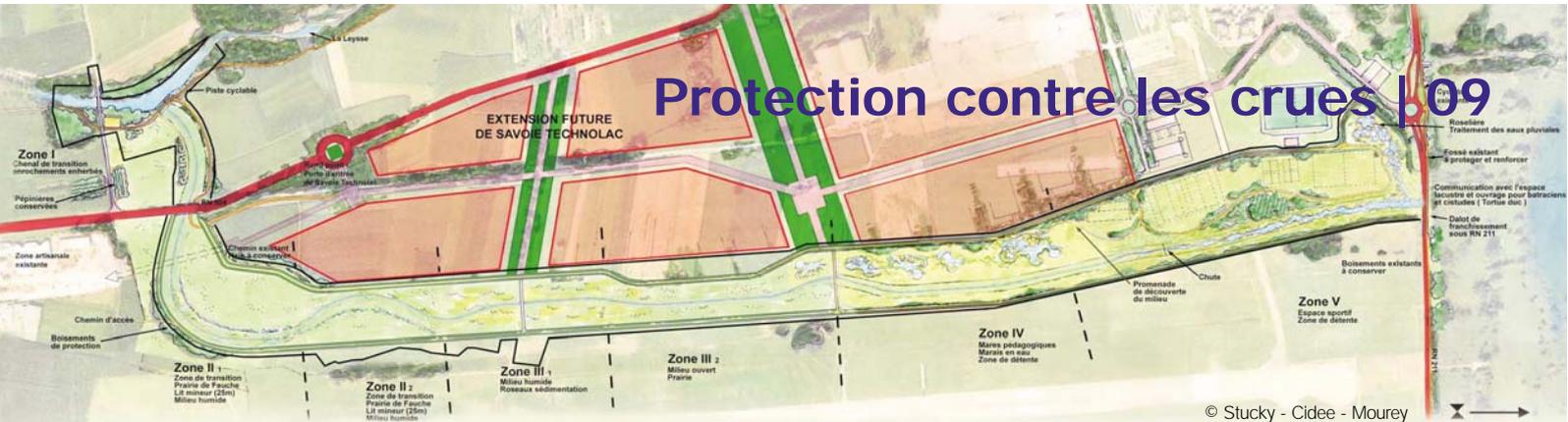
Pour mener à bien ces opérations, le CISALB et Environnement Savoie ont signé un contrat spécifique avec différents partenaires. Pendant les 5 années de ce contrat, les entreprises du bassin versant pourront ainsi bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 80%. Ces aides exceptionnelles devront permettre d'atteindre l'objectif d'éliminer, d'ici 2007, 50% du gisement annuel des déchets toxiques.

### Quelques DTQD

- ▶ Bombes aérosols (décapants, laques, peintures, etc.).
- ▶ Batteries automobiles, acide, antirouille, soude caustique.
- ▶ Peintures, vernis, colles, produits de traitements du bois.
- ▶ Détergents, détachants, diluants, solvants, essence.
- ▶ Huiles usagées\* (vidanges moteurs), graisses, lubrifiants.
- ▶ Insecticides, désherbants, fongicides, engrais.
- ▶ Médicaments\*, révélateurs photos, fixateurs.
- ▶ Piles\*, tubes néon, lampes au mercure.

\* Ces déchets sont obligatoirement repris par les distributeurs.

■ Contact :  
**CISALB**  
Marc BOUTTAZ  
04 79 65 04 27



© Stucky - Cidee - Mourey

# Un chenal écologique pour protéger Savoie Technolac

Le territoire sur lequel doit s'étendre Savoie Technolac est situé en zone inondable. Pour sécuriser le site, le SICEC et le SYPARTEC envisagent de réaliser un chenal dans lequel s'écoulera, en période de crue, une partie du débit de la Leysse. Lorsqu'il ne sera pas en eau, le chenal assurera de multiples fonctions dont celle de corridor socio-écologique. Explications.

En période de crue, la Leysse peut sortir de son lit et générer d'importants dégâts. Si le phénomène ne date pas d'hier (les deux plus grandes inondations datent de 1875 et 1910), le risque, lui, n'a cessé de croître avec le temps ; les zones inondables ayant été largement aménagées. Pour gérer ce risque, l'Etat a prescrit un PPRI sur le territoire du SICEC qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en juin 1999. Ce document subordonne l'extension de Savoie Technolac à sa mise hors d'eau vis-à-vis des débordements de la Leysse.

## Les enseignements de la crue de 1990

Le SICEC a opté pour l'aménagement se rapprochant le plus du fonctionnement hydraulique naturel. Aussi, les photographies aériennes de la crue de février 1990 montrent un débordement de la Leysse en rive droite juste à l'aval du pont du Tremblay. C'est donc en toute logique que ce site a été retenu pour l'implantation de la prise d'eau qui alimentera le futur chenal de dérivation. Quant au tracé de ce dernier, il s'intercale logiquement entre Savoie Technolac et la piste de l'aéroport.

## Jusqu'à 130 m³/s dans le chenal

Le SICEC a retenu les entreprises Stucky, Cidee et Mourey pour dimensionner et suivre la réalisation des travaux. D'un montant de 5,3 millions d'euros, ils comprennent, entre autres, la mise en place de deux vanes de 5 m de largeur, la construction d'un pont sur la RN504, la réalisation d'un chenal de 100 m de largeur sur une longueur de 2,5 km et la construction d'un passage à gué sous la RN211. Ce chenal pourra écouler jusqu'à 130 m³/s, soulageant d'autant la Leysse dans la traversée du Bourget-du-Lac.

## Un corridor socio-écologique

Seule ombre au tableau, le gel des 26 hectares de l'emprise du chenal, actuellement en culture de maïs. Un point faible transformé en atout avec l'émergence du projet de corridor socio-écologique. Une valorisation aux multiples facettes. Valorisation écologique d'abord, avec la reconquête de 13 hectares de zones humides. Un véritable couloir naturel composé de milieux typiques présentant toutes les zones de nidification et de reproduction pour la

faune (oiseaux, papillons, libellules, grenouilles, cistudes, etc.). Valorisation agri-environnementale ensuite, avec 5 hectares dédiés à la prairie de fauche, tel que cela se fait actuellement en Chautagne. Valorisation pédagogique et scientifique, avec l'implication de l'Université de Savoie dans l'animation d'un site expérimental des biotechnologies. Valorisation récréative enfin, avec la réalisation de parcours et d'aires de détente et de terrains de sports.

## 80 % d'aides pour un projet novateur et exemplaire

Avec ce projet global et cohérent d'aménagement du territoire où cohabitent équitablement les dimensions sociale, économique et écologique, le projet du SICEC et du SYPARTEC semble avoir convaincu tous ses partenaires financiers. En effet, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et l'Agence de l'eau devraient subventionner ce projet à hauteur de 80 %. Avec ses 125 entreprises, ses 2 500 emplois, ses 3 500 étudiants, ses 10 000 plantations, et bientôt son corridor socio-écologique, Savoie Technolac s'affirme dans le champ du développement durable.

### LEXIQUE

**SICEC :**  
Syndicat intercommunal des cours d'eau du bassin chambérien

**SYPARTEC :**  
Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc technologique de Savoie Technolac

**PPRI :**  
Plan de prévention des risques d'inondation

■ Contact :  
**SICEC**  
J.P. PASQUON  
04 79 71 84 84



# Entretien des rivières Prévenir et guérir

Sur le bassin versant, cinq syndicats assurent l'entretien et la restauration de 550 km de rivières. Les travaux visent à prévenir les risques d'inondation et d'érosion tout en préservant la richesse biologique des rivières. Une mission délicate qui s'apparente à du développement durable.

Personne n'en doutait ; la végétation qui borde nos rivières (ripisylve) est vivante. Aussi, en l'absence d'entretien, cette ripisylve encombre progressivement le lit des cours d'eau. En période de crue, une partie de la végétation est emportée par le courant, formant ça et là des embâcles. Ces accumulations de branches, en réduisant la section du lit, peuvent favoriser le débordement de la rivière, l'érosion de ses berges et de son lit

ainsi que le dépôt d'alluvions. Rien de plus normal dans la vie d'une rivière. Sauf que cette vitalité devient problématique lorsque le cours d'eau traverse une zone habitée. La population exposée augmentant, la tentation d'intervenir sans ménagement grandit. Mais avec le temps, aidés en cela par des retours d'expériences concluants, les techniciens de rivière ont développé un savoir-faire conciliant prévention des risques et respect de la biodiversité.

### Réduire les risques

En zone urbaine, l'entretien des rivières est une préoccupation de chaque instant. La végétation en place ne doit pas augmenter le risque d'inondation ou compromettre la stabilité des berges. On cherche avant tout à rétablir le libre écoulement des eaux en limitant l'encombrement du lit et des berges. Les travaux consistent alors à enlever les principaux embâcles et à stabiliser les berges fragilisées.

Dans les secteurs où l'engravement du lit pose problème, des bassins sont créés (ou aménagés) pour stocker les matériaux charriés et en permettre le curage. Enfin, pour limiter l'érosion du lit, on entreprend un abattage sélectif des arbres penchés, instables ou vieillissants.

### Des caches pour les poissons

Entretien une rivière ne signifie pas l'aseptiser. Les techniques employées aujourd'hui tendent à respecter leur dynamique naturelle. Elles

visent, par exemple, à diversifier le lit et les berges pour augmenter le potentiel d'accueil du milieu par la création d'habitats propices au développement de la vie aquatique.

La création d'épis ou la mise en place de blocs dans le lit ou au pied des berges concourent à cet objectif. De même, laisser quelques bois morts, des arbres vieillissants ou penchés amènent de l'hétérogénéité. Des actions qui contribuent à augmenter la diversité et la qualité du peuplement piscicole.

### Diversifier la flore

Les berges dénudées, peu diversifiées ou instables peuvent être végétalisées avec des espèces adaptées (saule, aulne glutineux, frêne, érable, merisier, fusain d'Europe). Ces plantations stabilisent la berge, diversifient le milieu et limitent le réchauffement de l'eau.

Pour une plus grande diversité et un meilleur maintien des berges, on privilégie la présence de trois strates de végétation dans la ripisylve : herbacée, arbustive et arborée.

Limiter la progression de la renouée du Japon est également une priorité absolue. Cette plante invasive progresse et vide inexorablement nos rivières de leur biodiversité.

Enfin, le milieu pourra ainsi être rendu plus accessible et plus agréable en créant des ouvertures sur les cours d'eau par l'entretien des chemins, le débroussaillage sélectif des bords de rivière ou par des plantations sur les berges.



► La Leysse au Tremblay.



**Syndicat intercommunal d'assainissement des terres et d'écoulement des eaux de la plaine de la Deysse**

➤ 6 communes

Albens, Bloye, Mognard, Saint-Félix, Saint-Girod et La Biolle (par convention)



**Communauté de communes du lac du Bourget (CCLB)**

➤ 7 communes

Aix-les-Bains, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Saint-Offenge-Dessous, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Ours, Trévignin



**Syndicat du Tillet**

➤ 7 communes

Aix-les-Bains, Chambéry, Drumettaz-Clarafond, Méry, Mouxy, Sonnaz, Viviers-du-Lac



**Syndicat intercommunal des cours d'eau du bassin chambérien**

➤ 14 communes

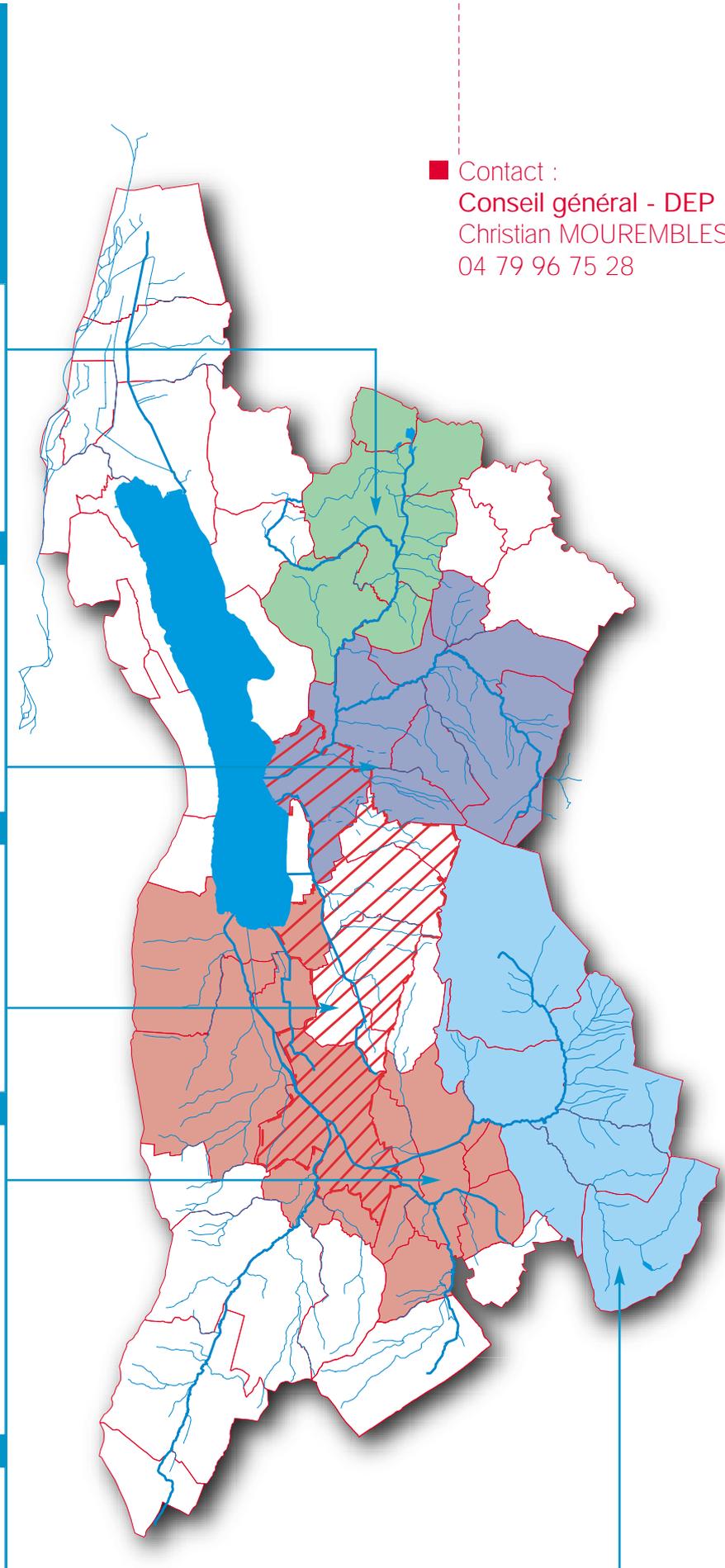
Barberaz, Barby, Bassens, Le Bourget-du-Lac, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Alban-Laysse, Saint-Baldoph, Viviers-du-Lac, Voglans



**Syndicat intercommunal du plateau de la Laysse (SIPL)**

➤ 6 communes

Curienne, La Thuile, Les Déserts, Puygros, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry



Contact :  
**Conseil général - DEP**  
Christian MOUREMBLES  
04 79 96 75 28

**Collectivités compétentes  
en entretien des rivières**



# Marais de **Chautagne** La restauration partenariale

Depuis 1994, un vaste programme est engagé pour restaurer durablement la biodiversité de ce territoire écologique majeur de Rhône-Alpes. Une réussite qui repose sur un partenariat original entre le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) et les agriculteurs de Chautagne.

Avec ses 1 800 ha, la Chautagne constituait, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, un des plus grands marais péri-alpins de France. Aujourd'hui, ne subsiste qu'environ 450 ha de marais de haute valeur écologique. Le drainage des eaux, les cultures du peuplier et du maïs, ainsi que l'abaissement du niveau de la nappe, consécutive à l'aménagement hydroélectrique du Rhône, ont contribué à altérer cet écosystème.

### Un partenariat noué en 1994

Le premier objectif du CPNS est de restaurer les habitats dégradés par des décennies de déprise ; l'abandon de la fauche ayant entraîné une forte régression des formations herbacées les plus remarquables. En 1994, le CPNS fait appel à la SAFER pour l'animation foncière. En 2002, les espaces gérés à des fins biologiques représentent environ 300 ha rassemblant les surfaces maîtrisées par le CPNS et celles faisant l'objet de mesures agri-environnementales. De cette forte mobilisation des agriculteurs naît un partenariat ; celui d'une gestion agricole adaptée aux exigences de la faune et de la flore.

### Des bandes refuges pour les papillons

La Chautagne est un site d'intérêt majeur européen pour certaines espèces de papillons fortement menacées et pour lesquelles une gestion concertée est également nécessaire. Ainsi, chaque année, les agriculteurs acceptent de ménager des zones non

fauchées - des bandes refuges - qui permettent au cycle de ces espèces de se dérouler complètement.

Il faut signaler qu'à l'exception des agriculteurs ayant souscrit un contrat territorial d'exploitation, ces bandes refuges sont mises en place sans compensation financière. Chacun y trouve son compte puisque le CPNS a confié progressivement aux agriculteurs l'entretien d'une vingtaine d'hectares de prairies humides dont la fauche est redevenue possible suite à leur restauration.

### En attendant la remontée de la nappe

Les actions menées par le CPNS dans les marais de Chautagne seront désormais en grande partie financées dans le cadre du contrat de bassin versant. Ainsi, en 2003, outre les classiques opérations de fauche, des travaux seront réalisés pour améliorer les chemins d'accès aux prairies. Ce sont près de 93 000 euros qui seront investis cette année dans ces zones humides.

Mais à plus long terme, le CPNS mise sur une remontée significative de la nappe de Chautagne pour dynamiser davantage la qualité écologique de ces marais. Des propositions sont actuellement formulées dans le cadre de l'étude pilotée par l'EID et la Communauté de Communes de Chautagne. Des propositions légitimes car, si rien n'est fait, les scientifiques prévoient des dérives importantes en matière de végétation et surtout la disparition de certaines formations végétales précieuses.

### Urgence pour les zones humides de la Cluse de Chambéry



Dans la Cluse de Chambéry, les zones humides se font rares. Celles qui subsistent sont particulièrement menacées et n'ont, jusqu'ici, fait l'objet d'aucune action de restauration.

Dans le cadre du contrat, le CPNS va entamer en 2003 une phase d'animation foncière sur 4 marais : Crauses, Terraillet et Frainet (St-Baldoph) et Noux (Challes-les-Eaux).

Egalement sur Challes-les-Eaux, devrait débuter cet automne, la restauration du marais des Chassettes (propriété intégrale du Département).

■ Contact :  
**CPNS**  
Emmanuel BOURON  
04 79 25 20 32

#### LEXIQUE

**EID :**  
*Entente interdépartementale pour la démoüstication.*

**SAFER :**  
*Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.*

# Baie de Mémard

## Aix-les-Bains panse ses roseaux

Comme partout sur les rives du lac, la roselière de Mémard a subi une très nette régression ces dernières décennies. Pour récupérer les surfaces perdues, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie prévoit des travaux originaux. Détail d'un chantier écologique prévu pour l'hiver 2003-2004.

Au premier abord, la roselière n'est qu'une simple étendue de roseaux. Pourtant. C'est un trésor inestimable de notre paysage. C'est une zone où s'opère l'épuration des eaux du littoral. C'est un support pour le frai de certains poissons, pour la nidification d'oiseaux. C'est un refuge et un garde-manger pour les alevins et insectes aquatiques. Bref, la roselière est une étendue de vie. Les anciens l'avaient bien compris puisque dans la baie de Mémard, où est pompée l'eau potable des aixois, la protection des roselières est inscrite dans les textes !

### 60% de surface perdue

Pourtant, les chiffres sont là. Depuis 1950, 17 ha de roselières ont disparu des cartes. La dégradation de la qualité de l'eau, entre 1950 et 1980, puis la régulation des niveaux du lac, à partir de 1982, sont à l'origine de cette érosion dramatique.

Morcelée et vieillissante, la roselière n'est plus capable de résister à la houle qui, depuis 1982, "frappe" régulièrement au même endroit. Elle ne se développe plus vers le large, car les niveaux bas de fin d'été ont été gommés par la régulation. Côté terre, la roselière subit l'envahissement par les arbustes.

### Des travaux cet hiver

Les travaux qui seront réalisés cet hiver par le CPNS dans la baie de Mémard

► La baie de Mémard à Aix-les-Bains.



visent à augmenter la surface de roselière. Ces travaux, évalués à 300 000 €, consisteront :

- côté terre, à décaper 30 à 80 cm de terre (soit 10 000 m<sup>3</sup>), rendant au lac près de 1,7 ha d'eaux permanentes ;
- côté lac, à disposer les matériaux précédemment extraits sur les secteurs érodés, permettant ainsi à la roselière de re-coloniser au large ;
- côté large, à réaliser des ouvrages de génie biologique (pieux en bois avec fascines végétales) pour atténuer les effets de la houle.

### Des niveaux plus naturels

Ces travaux, aussi efficaces soient-ils, ne présentent pas de caractère durable. Seule une modification de la gestion des niveaux du lac, avec des niveaux plus hauts au printemps et des niveaux plus bas en septembre, permettra de pérenniser dans le temps les travaux de restauration, à Mémard comme ailleurs.

Une étude récente a permis d'iden-

tifier les différentes contraintes liées à une modification des niveaux. Le CISALB réunira prochainement les acteurs de la démarche dans le but de trouver un consensus.

"Si malheureusement les restrictions de navigation à moteur n'ont pu aboutir, le transfert du stade de ski nautique et le projet de point de découverte nature dans l'ancienne station de pompage sont à l'étude par la municipalité".

Michel DELMAS, Directeur du CPNS

■ Contact :  
**CPNS**  
 André MIQUET  
 04 79 25 20 32



## Pêcheurs Vers une gestion durable

Qu'ils soient professionnels ou amateurs, qu'ils pêchent au lac ou en rivière, ils ont décidé d'unir leurs efforts pour garantir durablement la pêche et la protection des milieux aquatiques. A la barre, Sébastien Cachera, ingénieur piscicole.

■ Contact :  
**CISALB**  
Sébastien  
CACHERA  
04 79 65 04 26

La truite fario, la blennie fluviatile et l'écrevisse à pieds blancs dans nos rivières, l'omble chevalier et le lavaret au lac, tous sont des indicateurs de qualité, témoins des conditions de vie qui règnent dans ces milieux.

Ces témoins vivent au rouge dans nombre de nos rivières, affectées par des pollutions insolentes à répétition et aseptisées comme de vulgaires fossés par des décennies de "rectitude". L'eau coule, certes, mais sans poissons ou si peu. Notre lac, lui, se porte mieux. 25 ans après la mise en service de la galerie de l'Épine, la qualité de l'eau s'est nettement améliorée et la végétation est luxuriante. Le lavaret et l'omble chevalier sont bien présents mais leur reproduction demeure fragile.

### Un programme sur 5 ans

L'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que la restauration physique des rivières et du littoral sont deux objectifs majeurs du contrat. A plus ou moins long terme, l'objectif est de recouvrer des conditions favorables pour le poisson.

En attendant ces conditions idylliques, les pêcheurs s'attachent à mettre en œuvre le programme d'actions qu'ils ont inscrit au contrat. L'arrivée de Sébastien CACHERA au

sein du CISALB dénote cette volonté d'agir ensemble et sur le long terme. Car, si le poste est financé sur 5 ans par l'Agence de l'eau (40 %) et la Région Rhône-Alpes (40 %), c'est bien l'ensemble des pêcheurs qui paye le complément (20 %).

### Qualité des rivières : les témoins à la barre

Améliorer la connaissance du peuplement piscicole des rivières du bassin versant du lac du Bourget, telle est l'ambition de l'étude qui sera lancée cet été par la Fédération de Pêche. Plus de 31 sites seront auscultés dans le détail (par pêche électrique) avec à la clef la liste des espèces présentes, leur structure (juvéniles, adultes) et leur abondance relative. Ce diagnostic piscicole, croisé avec celui de la qualité de l'eau et du milieu, livrera une photographie complète de l'état de nos rivières. Un état des lieux indispensable qui permettra, à terme, de juger de l'efficacité des opérations du contrat.

### Peuplement du lac : l'inconnu de taille

Connaître la structure et l'état fonctionnel du peuplement d'un plan d'eau de 3,6 milliards de m<sup>3</sup> n'est pas chose simple. En effet, il

demeure des difficultés techniques liées à la profondeur du lac (145 m) et des incertitudes sur les méthodes envisagées (filets verticaux, écho-sondage). Un groupe de travail a été mis en place pour arrêter les modalités de cette auscultation d'envergure, programmée pour 2004.

### Vers une gestion durable de la ressource piscicole

Ces études vont donc permettre d'y voir plus clair sur l'état de la ressource piscicole. Des résultats qui devront être croisés avec la pression de pêche et les gestions actuelles. Or, dans ces domaines, chacun reconnaît qu'il y a du travail à faire. En premier lieu, il faut optimiser l'exploitation des carnets de pêche, seul moyen d'évaluer correctement ce qui est prélevé au milieu. Il est également prévu d'évaluer l'efficacité du pacage lacustre. Enfin, l'impact des déversements opérés en rivière sera établi.

Seul un tel bilan croisé entre l'état de la ressource et l'impact de l'action de l'homme permettra d'envisager une gestion durable de la ressource piscicole.

### Les seuils du Sierroz à l'étude

Le Sierroz étant classé au titre de l'article L432-6 du code de l'Environnement, il y a obligation, pour les propriétaires des seuils existants, de les rendre franchissables, notamment par la truite fario. Quatre seuils (Garibaldi, SNCF, amont pont Rouge et Lafin) vont donc faire l'objet d'une étude approfondie. Topographie, examen piscicole, diagnostic hydraulique, expertise en génie civil. Toutes les compétences seront à pied d'œuvre pour définir les éventuels travaux à engager. Si la maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la Communauté de communes du lac du Bourget, les travaux, eux, seront à la charge des propriétaires. Le contrat devrait permettre d'obtenir 75 % d'aides.





## Aquarium Maison du Lac Une nouvelle expo pour 2004

Le site aixois profite de la dynamique du moment pour s'offrir un nouveau visage et mieux répondre ainsi aux attentes de ses nombreux visiteurs.

### LEXIQUE

**CCLB :**  
Communauté  
de communes  
du lac du Bourget

■ **Contact :**  
**Maison du Lac**  
G. LAPIERRE  
04 79 88 83 27

**Aquarium**  
R. RIGAUD  
04 79 61 08 22

Avec une fréquentation moyenne de 28 000 visiteurs par an, le site aixois demeure le principal lieu d'information, de découverte et de pédagogie sur le lac du Bourget. C'est en naviguant entre les aquariums et en pêchant les informations délivrées dans les divers espaces thématiques que le visiteur part à la rencontre du plus grand lac naturel de France. Le plancton, les poissons, les oiseaux, les tortues dévoilent leurs secrets tandis que plus loin se dessine l'histoire du lac, sa géologie, ses bouleversements climatiques, ses premiers occupants.

### Le temps de la modernisation

Si le temps n'a pas entamé la beauté de ce lac, il a été impitoyable à l'égard des équipements pédagogiques qui, pour certains, ont plus de 20 ans. Conscients du contexte favorable créé par le Grand Lac et le contrat de bassin versant, Aquarium et Maison du Lac ont planché sur une modernisation du site, tant du point de vue architectural - avec la refonte complète de l'entrée et de l'espace accueil, que du point de vue scénographique

- avec la mise en place d'outils multimédia faisant la part belle aux nouvelles technologies.

### Des espaces relookés

À l'étage, l'aile nord sera complètement restructurée, avec la création d'une salle pédagogique de 50 m<sup>2</sup> (équipée pour accueillir des scolaires), d'une salle de projection de films et d'un espace de visite de 50 m<sup>2</sup>, illustré ci-dessus. Les murs, le sol, les plafonds et l'éclairage feront l'objet d'un traitement scénographique particulier. L'espace aquarium se verra renforcer d'un pôle "écrevisse" et l'espace "ornithologique" d'une borne interactive.

### Des outils pour émouvoir et apprendre

L'homme, l'eau et la biodiversité seront les thèmes centraux de l'espace de visite. Un parcours qui sera rythmé par des attractions variées et innovantes. Une maquette centrale en 3D, illustrant le lac et ses abords, permettra au visiteur de se repérer dans l'espace. Autour de la maquette, 4 écrans donneront accès à des informations animées. Plus loin, le bassin versant du lac étalera toutes ses richesses sur une immense illustration murale. Pour prendre de la hauteur, 2 écrans individuels permettront aux aviateurs chevronnés de survoler le territoire en image de synthèse. Enfin, un espace sera dévolu aux plus petits pour donner libre cours à leur imagination.

### La saison 2004 en perspective

La CCLB devrait démarrer les travaux de gros oeuvre à l'automne 2003 et permettre ainsi d'envisager la saison 2004 avec ces nouveaux équipements. Évalués à 180 000 € TTC, les outils pédagogiques sont financés à 80 % dans le cadre du contrat de bassin versant, la Maison du Lac assumant les 20 % restant.

## Actions pédagogiques à la carte

La Maison du Lac (MDL) vous propose son menu. Faites votre choix !

**Que faire en période scolaire ?** MDL propose les **Ateliers Grand Lac** : des activités de découverte des milieux aquatiques pour les 5 à 12 ans.

**Que faire en famille ?** MDL vous propose les **Rendez-vous Grand Lac** : une manifestation mensuelle pour découvrir ensemble le lac du Bourget et ses richesses.

**Que faire avec l'école ?** En collaboration avec le monde enseignant, MDL propose les **Classes Grand Lac** : un programme de découverte sur 5 jours avec hébergement à l'Auberge de Jeunesse d'Aix-les-Bains.

## Fernand BRUYÈRE

# La Deysse coule dans ses veines

Le Président du syndicat des rivières de l'Albanais est un passionné de nature. Au fil des années, il a lié avec la Deysse une relation pleine de complicité et de tendresse. Depuis 1995, il se bat pour que cette artère recouvre sa vertu d'antan, celle de rythmer la vie de la vallée.

Lorsque les Bruyère décident, en 1924, de s'installer au lieu-dit La Bottière, à Albens, ils ne prêtent guère attention à la rivière qui chante en contre-bas. Pourtant, c'est toute la vie de l'Albanais qui s'écoule dans cette puissante artère hydrique.

Le 31 août 1925, le petit Fernand voit le jour dans la maison familiale. Très tôt, il est attiré par les bruits perçus dans le vallon. Il y découvre la magie des eaux, la richesse des couleurs, le mystère des reflets, l'énergie des courants, la diversité des espèces. Bref, Fernand y assemble le puzzle de la vie.

Mais la guerre pointe de nouveau son nez. Au lieu de l'école, Fernand est appelé à servir la nation. Pendant sept ans, il est pupille de guerre à



Chambéry. A son retour, il intègre l'exploitation tabacole gérée par la SEITA et se met à son compte en 1950. La culture du tabac est une activité très consommatrice de temps. De mi-juillet à mi-octobre, il cueille, traite et entretient le tabac. Puis à l'arrivée de l'hiver, il trie le tabac pour le vendre au dépôt de Rumilly.

En 1985, il prend sa retraite. Une fenêtre ouverte qui le ramène inéluctablement sur les bords de la Deysse. Il reprend alors les chemins de traverse et se remet à contempler ce qui avait ébloui ses yeux d'enfant. La Deysse coule, certes, mais elle ne scintille plus. Il se souvient alors des décisions

prises 45 ans plus tôt. En 1940, les propriétaires des marais bordant la rivière avaient pris conscience que l'exploitation de ces terrains n'était plus rentable. Le syndicat d'assainissement des marais est alors créé pour dégager de nouveaux terrains agricoles. Dès 1942, les marais sont asséchés au bénéfice de la plantation de peupliers. Ces arbres, qui consomment jusqu'à 200 litres d'eau par jour, vont radicalement transformer le paysage et modifier les équilibres naturels. Les grenouilles disparaissent avec les marais. Les moustiques, qui n'ont plus de prédateurs, prolifèrent. Les terres, vidées de leur eau par les peupliers, se minéralisent et se tassent. Le paysage se banalise tandis que la Deysse est "tirée" droite, au détriment de la biodiversité.

Fernand se rappelle avec émotion de la sécheresse de 1943. Pour sauvegarder les écrevisses à pieds blancs, il avait ramassé dans la Deysse les écrevisses encore vivantes pour les déposer en lieu sûr, dans le nant de Pégis où subsistait un filet d'eau salvateur.

En 1995, à la demande du Maire d'Albens, il accepte de prendre les rênes du syndicat des rivières de l'Albanais. Il élargit alors les compétences géographiques du syndicat et engage une politique de restauration et d'entretien des cours d'eau. Sans être passéiste, Fernand a la nostalgie de cette époque où l'homme écoutait davantage la nature. Il nous apprend qu'une rivière a une âme, que ce n'est pas seulement un lieu où s'écoule une eau plus ou moins abondante ou plus ou moins polluée, que c'est un ensemble complexe en interaction avec sa vallée, avec les hommes. Enfin, que c'est un patrimoine social que nous négligeons et qu'il nous faut redécouvrir et comprendre pour se le réapproprier.

A 78 ans, la passion de la nature ne l'a pas quitté. Il fonde un espoir simple. Celui de voir dans les yeux de ses petits enfants la Deysse scintiller à nouveau.

